www.arras.fr

CommerceActu

La lettre d'information de la ville aux commerçants arrageois | N°3 - Eté 2013

Edito

J'ai le plaisir de vous adresser ce 3e numéro de la lettre d'information de la ville à ses commerçants. Cette lettre nous permet désormais de vous informer, à fréquence régulière (une lettre par saison), des actualités, des évènements et des projets qui vous concernent.

Grâce à Commerce Actu, nous continuons le travail entrepris par l'équipe municipale depuis plusieurs mois maintenant afin de favoriser un véritable partenariat gagnant-gagnant entre la ville et ses commerçants.

C'est VOTRE lettre d'information. Si vous avez des idées pour l'améliorer, n'hésitez pas à nous les transmettre !

Frédéric Leturque, Maire

Les commissions mixtes permanentes

Elles regroupent des représentants de la ville d'Arras, de la CCI Artois, de la Chambre de Métiers et d'Artisanat, des associations de commerçants arrageois (Commerce et Cœur de Ville, Les Hauts de Saint-Aubert, Arras Arcades et Quartier des Arts) et de la fédération des Marchés de France.

N'hésitez pas à vous rapprocher du président de votre association. Les comptes-rendus des dernières réunions, ainsi que la Charte du Commerce Arrageois, sont disponibles en téléchargement sur le site internet de la ville (www.arras.fr - rubrique Vie Municipale / Charte de développement commercial). Ce sont VOS documents, n'hésitez pas à vous les approprier !

La charte de développement commercial est ouverte à toute association de commerçants arrageois qui souhaiterait y adhérer.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Serge Policante au 03 21 50 51 06 ou par e-mail s-policante@ville-arras.fr

Programme des animations de l'été

Arras, ville officielle de l'été ! Voici la liste des principaux évènements qui seront organisés dans notre ville durant les prochaines semaines et qui pourront concerner votre activité :

Toute la ville

• **Main Square Festival :** vendredi 5, samedi 6 et dimanche 7 juillet. Le festival pop-rock au nord de Paris, rendez-vous annuel de près de 100 000 festivaliers.

Centre-ville / Places / Quartier des Arts

• **Concert de l'ONL :** Le vendredi 28 juin à 20 h 30, concert gratuit et en plein air de l'Orchestre National de Lille, sous la direction de Jean-Claude Casadesus, dans le cadre majestueux de la place des Héros. A cette occasion, la circulation sera interdite sur la place de 19 h 30 à 23 h.

• **Braderie d'été :** Organisée par Arras Commerce et Cœur de Ville, elle prendra ses quartiers le dimanche 30 juin. Attention, un certain nombre de rues seront fermées à la circulation (Saint-Aubert, Ernestale, Gambetta, Delansorne, place du Théâtre, Ronville, Wacquez Glasson, de la Housse, Emile Legrelle, Jacques le Caron).

• **L'été en musique (ON RE-FÊTE LA MUSIQUE !) :** Le samedi 27 juillet de 17 h à minuit. Arras, la seule ville de France qui fête … et re-fête la musique !

• **Les Puces à Bidasse :** Le dimanche 18 août, de 9 h à 20 h en centre ville.

• **La Foire aux Manèges :** Du 24 août au 1er septembre sur la Grand'Place.

• **Fête de l'Andouillette et courses pédestres :** Le dimanche 25 août. Sur la place des Héros, la place de la Vacquerie et la rue de la Taillerie. Sans oublier les traditionnelles courses pédestres à partir de 9 h 30.

• **L'embrasement du Beffroi :** Le dimanche 1er septembre à 22 h, place des Héros.

• **« Roulez Carrosses ! » - saison 3 :** Dernière saison de l'exposition inaugurale du partenariat « Versailles à Arras ». Au menu : les expositions « Montres de carrosses » de Bernard Séneca et « Sur les chemins de la Guerre des Sambre » (au musée et à la médiathèque Saint-Vaast) et un labyrinthe de verdure.

Hochettes / Blancs Monts / Baudimont

• **Brocante places Marc Lanvin et Courbet** (organisée par l'USAO Basket) **:** Le 27 juillet, de 9 h à 21 h. A cette occasion, le stationnement sera interdit sur les deux places.

Saint-Pol

• **Fête du 15 août :** Aux Grandes Prairies, à partir de 14 h. La journée se terminera par un grand concert gratuit de Chimène Badi (à partir de 21 h).

Fête du quartier Méaulens

• **Fête du quartier :** Du 10 au 14 juillet, avec notamment le samedi 13 juillet une braderie semi-nocturne et un grand concert gratuit d'Eve Angeli à 21 h sur la place de l'Ancien Rivage.

Un guide pratique pour les festivaliers

Afin que le Main Square Festival soit un évènement qui rejaillisse sur toute la ville, et notamment ses commerçants, le service Communication de la ville a publié un flyer « Arras pratique » à destination des festivaliers.

Il contient notamment le plan du centre-ville et la localisation des commerces (pharmacies, tabac-presse, cafés, restaurants…).

Edité à 90 000 exemplaires et bilingue français-anglais, il sera remis aux festivaliers à la sortie de la gare et sur les parkings voiture durant les 3 jours.

Internet est votre ami !

Devenu un lieu de passage incontournable pour bon nombre d'entre nous, Internet peut aussi être votre allié et vous aider pour votre activité commerçante… pour peu que vous ayez les bons réflexes :

• Avoir un site web ou une boutique en ligne

Indispensable pour assurer votre visibilité ! Vous pouvez y présenter vos jours et horaires d'ouverture, votre catalogue, votre menu, votre adresse et un plan d'accès, des photos de votre commerce… et ainsi séduire vos futurs clients.

Certains professionnels (et notamment à Arras) proposent des solutions clé en main et à petit prix pour la création de votre site web ou de votre boutique en ligne. Vous pouvez les trouver en vous rapprochant de la CCI Artois ou en cherchant un peu… sur Internet.

• Le référencement sur les moteurs de recherche

Avoir un site c'est une chose, mais encore faut-il qu'on puisse le trouver facilement. Pour cela une seule solution : soigner son référencement sur les moteurs de recherche (Google, Yahoo…) afin de sortir du lot. Etre bien référencé est un art, alors au besoin faites-vous aider de professionnels.

• Soigner son image sur les sites de comparatifs

Aujourd'hui, plus personne ne choisit un hôtel ou un restaurant sans être allé voir sur Internet s'il est bien noté. Les principaux sites comparatifs :

- tripadvisor.fr (hôtels et restaurants)
- linternaute.com (hôtels et restaurants)
- booking.com (hôtels)
- hotels.com (hôtels)
- cityvox.com (restaurants, bars, vie nocturne…)
- resto.fr (restaurants)

Pensez à vérifier que vous êtes bien présents sur ces sites, et soyez attentifs à ce qu'on dit de vous !

N'hésitez pas également à demander à vos clients (lorsqu'ils sont satisfaits) de parler de vous sur ces sites. Plus vous aurez une bonne note et plus vous aurez de commentaires positifs, plus vous attirerez de nouveaux clients !

• Les sites proposant bons plans et réductions

Ils permettent de dynamiser le tissu économique local à un coût très faible

Sur Arras, il existe par exemple le site bons-plans-artois.com. Pour intégrer les commerces partenaires du site, contactez Alain PIESZKO sur :

- www.bons-plans-artois.com,
- facebook.com/bonsplansartois
- ou par téléphone au 06 13 58 18 52.

Paiement du stationnement par carte bleue en borne de sortie des parkings souterrains

Suite à l'évolution du paiement par carte bancaire (norme CB 5.2, qui interdisait le paiement par CB sans interrogation de l'organisme bancaire et sans tabulation du code confidentiel), le paiement en borne de sortie des parkings n'était plus autorisé. Désormais c'est à nouveau possible !

La ville a donc commandé le matériel adéquat. Il sera installé et mis en service courant juillet. Des stickers indiquant la possibilité de paiement aux bornes de sortie seront mis en place ainsi qu'un affichage aux bornes d'entrée.

Contact : Franck Trémorin – 03 21 50 50 22 – f-tremorin@ville-arras.fr

Nouvelles règles pour l'éclairage nocturne des vitrines

Afin de réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO_2, un arrêté du 25 janvier 2013 encadre désormais la durée d'éclairage des bâtiments non résidentiels (commerces, bureaux, vitrines…).

• Les enseignes et les publicités lumineuses (néons, panneaux, lettres éclairées…) des commerces doivent être éteintes entre 1 h et 7 h du matin.

• Les vitrines des magasins de commerce ou d'exposition doivent être éteintes entre 1 h et 7 h du matin. Toutefois, elles peuvent être éteintes une heure après la fermeture lorsque l'activité se poursuit après 1 h du matin et allumées une heure avant le début de l'activité si celle-ci s'exerce avant 7 h.

• Les éclairages intérieurs des locaux à usage professionnel doivent eux être éteints une heure après la fin de l'occupation des locaux.

• Les façades des bâtiments doivent seulement être éclairées à compter du coucher du soleil et au plus tard jusqu'à 1 h du matin.

Ces dispositions entreront en vigueur à compter du 1er juillet 2013.

Attention : suite à une mise en demeure non suivie d'effets, le contrevenant qui ne respectera pas ces limitations s'exposera à une amende d'au plus 750 €.

Pour les façades et les vitrines des magasins, des dérogations peuvent toutefois être accordées par le préfet les veilles de jours fériés chômés, pendant la période de Noël, ainsi que lors de manifestations locales définies par arrêté préfectoral et dans les zones touristiques d'affluence exceptionnelle ou d'animation culturelle permanente définies par le Code du travail.

Contact : Serge Policante – 03 21 50 51 06 – s-policante@ville-arras.fr.

Création d'une newsletter spéciale « commerçants »

Sur suggestion de certains d'entre vous, qui aimeraient être informés plus régulièrement des évènements et animations ayant lieu dans vos quartiers, la ville d'Arras vous propose la mise en place d'une newsletter par e-mail.

Si vous souhaitez recevoir cette newsletter, transmettez vos coordonnées (en renvoyant ce coupon, ou directement par mail) à :

Ophélie Hugot – Responsable du service Evènementiel – Mairie d'Arras, place Guy Mollet – o-hugot@ville-arras.fr

Nom : …… Prénom : ……

Nom du commerce : ……

Adresse : ……

Téléphone : …… Adresse e-mail : …… @ ……